



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 mai 2007 à Gerbéviller

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : **39**, présents (titulaires ou suppléants) : **28**

Essey la Côte

Fraimbois

Franconville

Gerbéviller

Giriviller

Haudonville

Lamath

Magnières

Mattexey

Moriviller

Moyen

Remenoville

Seranville

Vallois

Vathiménil

Vennezey

Xermaménil

M. François GENAY

M. Bernard VAUTRIN

M. Bernard SENE

M. Fabrice JACQUOT

M. Olivier SIMON

M. Jean-Marie GRAVIER

M. Bernard GENAY

M. Pascal BURGAIN

M. Jean-Marc FLEURENCE

M. Camille THOMASSIN

Mme Jeanne VIRIAT

M. Hubert HAGNIEL

M. Pierre MANGEOLLE

M. Jean-Marie LECLERC

M. Rémy BERGE

M. Laurent GELLENONCOURT

M. Alain SALVI

M. Daniel LOPPION

M. Michel THOMAS

M. Daniel BONTEMPS

M. Gerard HERBELIN

Mme Bernadette GAUCHE

Mme Agnès LASSIETTE

M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK

M. Rémi VUILLAUME

M. Philippe HENRY

M. Claude ANDRE

M. Bruno MATHIEU

Absents excusés :

Messieurs : André FERRY, Jean-Marie GEOFFROY (Moriviller), Alain BAILLY (Remenoville), Jean ALBERT (Xermaménil),

Mesdames : Liliane LECLERC (Fraimbois), Marie-Jeanne CHATEAU (Magnières), Maryse SOITIN (Seranville), Brigitte BUGNOT (Vathiménil), Françoise BALLAND (Vennezey)

Assistait également à la séance :

Virginie CONTAL, directrice.

*

* *

1) Modification de l'ordre du jour

M. GRAVIER propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°028/2007 : Modification de l'ordre du jour

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la modification de l'ordre du jour de la manière suivante :
- aide culturelle au projet pédagogique de l'Association des Amis du Patrimoine de Froville.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 27 mars 2007 à Fraimbois

Le Président rappelle les points principaux du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire.

Délibération n°029/2007 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 mars 2007 à Fraimbois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2007 à Fraimbois tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Présentation du rapport d'activité 2006

Le rapport d'activité 2006 est distribué aux conseillers communautaires.

Jean-Marie GRAVIER présente l'architecture globale du rapport organisée autour des différents groupes de travail.

Il détaille ensuite le bilan financier en indiquant qu'environ 1,3 millions d'euros ont été investis sur le territoire, ce qui a permis de mobiliser près de 370 000 euros de fonds publics.

Il rappelle également que les crédits octroyés au titre des conventions de développement local de la région et du département ont été consommés en quasi totalité.

Jean-Marie GRAVIER présente également les nouveaux dispositifs en faveur des intercommunalités pour les années futures :

- Au niveau du conseil régional : la nouvelle politique sera votée en juin. Il n'y aura plus de convention pluriannuelle mais un appel à projets annuel pour des actions répondant aux objectifs de la région (maintien des services, développement durable et développement économique).
- Au niveau du conseil général : une convention de développement local transitoire est proposée pour les années 2007-2008 avec des crédits équivalents aux années précédentes. Un programme d'actions, établi sur la base d'un projet de territoire doit être établi.

4) Programme d'actions 2007/2008

Jean-Marie GRAVIER rappelle que de nombreuses actions ont été proposées suite à l'étude « attractivité ». Il présente le « 4 pages » qui résume le travail effectué en 2006 et qui sera distribué à toutes les personnes ayant participé à la réflexion.

Les groupes de travail ont également travaillé sur les actions 2007/2008.

Virginie CONTAL présente le tableau synthétisant l'ensemble des actions menées ou en projet (cf. tableau ci-joint). Celui-ci servira de base de négociation avec le conseil général.

Concernant l'évaluation, Jean-Marie GRAVIER précise que la région et le conseil général seront très attentifs à la conduite d'une évaluation. Il nous appartient de mettre en place des indicateurs sur chaque action.

Daniel LOPPION rappelle que la région avait déjà sollicité une évaluation sur la convention avec l'EPCI et qu'il avait été très difficile de la réaliser dans la mesure où elle n'avait pas été prévue dès le départ.

Concernant les installations lourdes (maison des services, lieu culturel), Jean-Marie GRAVIER pense qu'il est nécessaire de mener une réflexion globale, et pourquoi pas avec les territoires voisins. Les financeurs seront attentifs à l'équilibre entre des équipements lourds impactant l'ensemble du territoire et d'autres plus légers sur les communes.

Daniel LOPPION pense qu'il ne faut pas déconnecter un lieu culturel de ceux qui le font vivre. Notre territoire a un potentiel humain pour faire vivre un tel lieu, ce qui n'est peut être pas le cas d'autres territoires.

L'action « Agir sport » sera ajoutée comme action de la thématique « services à la population ».

Délibération n°030/2007 : programme d'actions pour les années 2007-2008

Suite à l'étude « attractivité » réalisée tout au long de l'année 2006, un certain nombre d'actions à mettre en place dans l'immédiat ou dans les prochaines années ont été mises en avant par les différents groupes de travail.
Cette première phase de travail étant terminée, les différentes idées vont être affinées pour permettre la réalisation de notre projet de territoire pour les années 2007-2013.

Le Conseil Général, lors de sa session du 22 janvier a adopté un nouveau dispositif pour les conventions de développement local. Il propose une convention transitoire pour années les 2007/2008.
Afin de répondre aux objectifs du nouveau dispositif contractuel, il convient de mettre en relief les actions qui relèvent des priorités départementales, territorialisées et locales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide le tableau ci-joint du programme d'action 2007/2008
- autorise le Président à signer la convention correspondante avec le Conseil Général.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Approbation des comptes de gestion du budget général et du budget « ordures ménagères »

Jean-Marie GRAVIER présente les comptes de gestion du budget général et « ordures ménagères » et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

Délibération n°031 /2007 : approbation du compte de gestion 2006 du budget général de la communauté de communes

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur Jean-Marie GRAVIER ordonnateur,
Le conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2006 et les délibérations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Jean-Marie GRAVIER ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2006, les finances de la Communauté de Communes de la Mortagne en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2006, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes

	résultats de clôture de l'exercice précédent		opération de l'exercice		résultats de clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
fonctionnement		97 145,71 €	217 700,12 €	281 719,13 €		64 019,01 €
investissement		26 501,12 €	67 814,53 €	44 479,11 €	23 335,42 €	
		123 646,83 €	285 514,65 €	326 198,24 €		40 683,59 €
						161 164,72 €
						3 165,70 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2006 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°032 /2007 : approbation du compte de gestion 2006 du budget « ordures ménagères » de la communauté de communes

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur Jean-Marie GRAVIER ordonnateur, Le conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2006 et les délibérations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Jean-Marie GRAVIER ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2006, les finances de la Communauté de Communes de la Mortagne en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2006, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes

	résultats de clôture de l'exercice précédent		opération de l'exercice		résultats de clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
fonctionnement		67 604,64 €	322 005,42 €	322 426,61 €		68 025,83 €
TOTAL		67 604,64 €	322 005,42 €	322 426,61 €		68 025,83 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2006 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Choix d'un prestataire pour l'étude « cours d'eau »

Alain SALVI rappelle les décisions des précédents conseils communautaires proposant d'engager une étude sur la Mortagne et ses affluents et les affluents de la Meurthe et validant le cahier des charges correspondant.

3 cabinets d'étude ont répondu à l'appel à candidature. Après renégociation avec les 3 candidats, les résultats sont les suivants :

	Coût étude	Délai	Coût options	Avis du groupe
ONF (sylvétude)	17 500 € HT	4 mois	5 750 € HT sur à base de 2 mois de travaux	Crainte de non respect des délais
SOGREAH	32 010 € HT	4.5 mois	35 870 € HT	Trop coûtax
SINBIO	17 730 € HT	4 mois	1 990 € HT pour le dossier « loi sur l'eau » et 5 % des travaux pour la maîtrise d'œuvre	Bonne connaissance du terrain.

Délibération n°033 /2007 : choix du prestataire pour la réalisation de l'étude « cours d'eau »

Suite à la décision du Conseil communautaire du 12 février 2007 de lancer une étude sur la restauration et l'entretien de la Mortagne, ses affluents et les affluents de la Meurthe, des bureaux d'études ont été consultés. Trois offres nous ont été proposées. Compte-tenu des propositions techniques et financières, le groupe de travail a décidé de recontacter les trois bureaux afin qu'ils affinent leurs propositions. L'ONF et SINBIO ont complété leur offre.

Suite aux nouvelles propositions, il est suggéré de retenir le cabinet SINBIO pour un montant de 17 730 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition du bureau d'études SINBIO pour la phase d'étude d'un montant de 17 730 € HT et autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Réalisation de plates-formes de déchets verts

7.1. Choix du prestataire pour la réalisation des plates-formes

François GENAY rappelle que l'aménagement de 5 plates-formes pour la collecte des déchets verts a été programmé au budget 2007 pour un montant total de 38 000 € TTC.

Les communes de Fraimbois, Vathiménil, Magnières, Remenoville et Gerbéviller sont concernées.

Il précise que la communauté de communes prend en charge **uniquement** l'aménagement de la surface « dédiée » à la plate-forme et que les abords ou les travaux annexes sont à la charge de la commune.

5 entreprises ont été contactées pour une première estimation des coûts (Cottel, Adlis, Ste Pôle, Contois et Terrassement 54). Les devis de Cottel et Adlis étant trop importants, ces entreprises ont été écartées.

Les entreprises Contois, Ste pôle et Terrassement 54 ont été recontactées pour réaliser des devis correspondant à chaque site.

Le groupe de travail « gestion des déchets » propose de retenir l'entreprise Terrassement 54 compte-tenu des caractéristiques techniques proposées (mur en béton banché à la place de blocs coffrants) et du coût (la moins coûteuse).

François GENAY précise que le groupe regrette de ne pas avoir retenu une entreprise du territoire mais la différence de prix et de prestation explique ce choix.

Les membres du conseil communautaire proposent que les entreprises du territoire soient recontactées pour savoir si elles peuvent effectuer la même prestation au même prix et dans les mêmes délais. L'entreprise CONTOIS de Seranville ayant répondu favorablement, le conseil communautaire valide sa proposition.

Les disponibilités financières le permettant, la commune de Xermaménil a souhaité qu'un aménagement soit réalisé sur sa plate-forme.

Jeanne VIRIAT souhaite connaître la date de début des travaux. François GENAY répond qu'ils sont programmés pour fin mai, début juin.

Délibération n°034/2007 : choix d'un prestataire pour l'aménagement des plates-formes pour les déchets verts

Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets », la Communauté de Communes de la Mortagne envisage la création de plates-formes pour la collecte des déchets verts sur les communes de Fraimbois, Vathiménil, Magnières, Remenoville, Gerbéviller et Xermaménil.

François Genay rappelle qu'un montant de 38 000 € a été inscrit au budget.

Trois entreprises ont été consultées. Compte-tenu des propositions techniques et financières, le groupe de travail, propose de retenir l'entreprise CONTOIS pour l'aménagement :

- de plates-formes simples sur les communes de Fraimbois, Vathiménil, Magnières, Remenoville pour un montant unitaire de 5 231.58 € HT.

- d'une plate-forme avec quai pour Gerbéviller d'un montant de 4 674.51 € HT

- d'une plate-forme avec quai pour Xermaménil d'un montant de 2 886.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition de l'entreprise CONTOIS,*
- sollicite les subventions relatives à cette opération,*
- autorise le Président à signer tous les documents y afférents.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

7.2. Convention de mise à disposition des terrains communaux

François GENAY donne lecture de la convention de mise à disposition des terrains communaux pour l'aménagement des plates-formes de collecte des déchets verts.

Délibération n°035 /2007 : mise à disposition des terrains communaux pour l'aménagement de plates-formes pour la collecte des déchets verts

Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets », la Communauté de Communes de la Mortagne souhaite aménager des plates-formes pour la collecte des déchets verts.

Pour ce faire, les communes mettront à disposition de la Communauté de Communes de la Mortagne, un terrain dans les conditions définies par la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les termes de la convention et autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Avenant avec Eco-emballage

François GENAY présente l'avenant avec éco-emballage qui porte sur les modifications suivantes :

- Changement de l'indice de référence pour l'aluminium
- Modification du tarif de reprise du verre (19.12 € au lieu de 19.10 €)
- Possibilité de prendre les bouteilles ayant contenu de l'huile et des corps gras.

Délibération n°036/2007 : signature avenant éco-emballage

Le cahier des charges d'agrément d'éco-emballage a récemment été modifié notamment en ce qui concerne les conditions de reprises de matériaux dans le cadre de la garantie de reprise.

Ces modifications ayant un impact sur les dispositions du Contrat Programme de Durée (CPD), elles doivent être incorporées par avenant au CPD conformément à ce qui est prévu à l'article 10 de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Création d'une régie d'avance : mission MALI

Jean-Marie GRAVIER rappelle qu'Etienne MAUCHARD a été recruté pour le poste de chargé de mission « coopération décentralisée avec le Mali ». Il a effectué une période de stage sur le territoire de la communauté de communes et à l'AFVP.

Une mission, constituée de Pierre MANGEOLLE, Maryse SOITIN et Carole BEGEL, est programmée du 15 au 30 mai, pour présenter Etienne aux responsables des 3 communes de la région de Gao et pour signer la convention avec l'AFVP.

Afin de pouvoir intégrer les dépenses de la mission dans les demandes de subventions, il est nécessaire de créer une régie d'avance. Le montant des frais (locations de 4x4, hébergement, nourriture...) a été estimé à 3 000 €.

Délibération n°037/2007 : création d'une régie d'avance

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

*Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;*

Vu l'arrêté du 3 septembre 2007 relatif aux taux de l'indemnité de responsables susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 mai 2007 autorisant le président à créer une régie d'avance en application de l'article L2122-22 al 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 mai 2007 ;

DECIDE

Article 1^{er} : il est institué une régie d'avance pour les dépenses de fonctionnement occasionnées lors des missions d'études sur le territoire malien pour un montant de 3 000 € ;

Article 2 : la régie d'avance paie les dépenses suivantes :

- frais de transport (location de véhicule et carburant)*
- frais d'hébergement*
- frais de nourriture*

Article 3 : le Conseil Communautaire autorise le Président :

- à désigner un régisseur pour gérer la régie d'avance sur le sol malien,*
- à signer tous les documents y afférents.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Dossier culture

Laurent GELLENONCOURT présente la demande de l'association des amis du patrimoine de Froville concernant l'organisation de journées pédagogiques à destination des enfants du collège de Gerbéviller.

Il s'agit d'initier à la culture 2 classes de 6^{ème} du collège, à travers des ateliers de musique, de taille de pierre, de vitraux et de sculpture sur fer.

Cette journée aura lieu le 11 mai. Le collège a intégré ces ateliers dans le cadre de ses sorties pédagogiques et prend en charge le transport.

Le groupe de travail ayant étudié cette demande a formulé un avis favorable tout en regrettant que cette action n'ait pas été menée de façon plus concertée, notamment dans le cadre du projet Vitruve, à l'initiative d'une ouverture sur les collèges du Pays.

L'aide d'un montant de 200 € est octroyée dans le cadre des aides culturelles de la communauté de communes.

Délibération n°038/2007 : aide culturelle au projet pédagogique de l'association des amis du patrimoine de Froville

Afin d'initier les élèves des collèges à la culture et notamment à l'approche de l'art roman et gothique, l'Association des Amis du Patrimoine de Froville, en partenariat avec les professeurs du Collège de Gerbéviller, se propose de mettre en place des ateliers pédagogiques à destination des élèves de 6^{ème}, par l'intervention d'artistes ou artisans d'art.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte d'attribuer une aide culturelle de 200 € à l'Association des Amis du Patrimoine de Froville pour la mise en place de ces ateliers, plafonné à un montant de dépenses de 6 940 € TTC.

Cette subvention sera prise sur les fonds propres de la Communauté de Communes de la Mortagne.

L'association devra justifier des dépenses relatives à cette opération avant le 31/12/07. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Questions diverses

❖ Bilan Leader +

Le programme Leader + 2000-2006 arrive à terme. Une procédure d'évaluation est en cours. Des réunions publiques seront organisées sur le Lunévillois le 9 mai à 20h30 à Badonviller, le 10 mai à 20h30 à Bayon, le 15 mai à 20h30 à Einville-au-Jard et le jeudi 24 mai à 20h30 à Lunéville (réunion de restitution finale).

❖ Rencontre avec les jeunes agriculteurs

Suite à la pétition signée par les agriculteurs concernant la redevance d'ordures ménagères et au courrier de réponse, les jeunes agriculteurs du territoire ont souhaité rencontrer les responsables de la communauté de communes. Jean-Marie GRAVIER et François GENAY se sont rendus à Mattexey afin de donner toutes les explications nécessaires concernant le nouveau règlement (appliquer une redevance au plus juste à l'ensemble des producteurs de déchets).

François GENAY précise que suite à ces réclamations, des informations ont été prises auprès des autres collectivités du Pays et que 3 autres communautés de communes font également payer les agriculteurs à des tarifs doubles de ceux de la Communauté de Communes de la Mortagne.

Jean-Marie GRAVIER précise que suite à cette réunion, de nombreux agriculteurs ont renvoyé la charte signée leur permettant de bénéficier du nouveau service de déchetterie ainsi que de l'abattement de 50%. Un bilan sera fait au prochain conseil communautaire.

❖ Fleur des chants

Le festival « fleur des chants » débutera le 12 mai par la soirée cabaret à Bayon et se déroulera jusqu'au 2 juin. Parallèlement, les bibliothèques chantantes ont été organisées le 21 avril à Gerbéviller, le 28 à Xermaménil. La dernière aura lieu le 5 mai à Magnières.

❖ Rencontre en Mortagne

Daniel LOPPION souligne que le travail en atelier et l'utilisation de la grille d'analyse « développement durable » n'étaient pas très faciles et pas toujours adaptées aux différentes actions.

Pascal BURGAIN pense que les personnes présentes n'étaient pas préparées à travailler en atelier sur le développement durable.

Ces remarques seront transmises au CPIE et au Carrefour des Pays Lorrains dans le cadre de l'expérimentation.

❖ Distribution des invitations à Moyen

Daniel LOPPION fait remarquer que les habitants de Moyen investis dans les groupes de travail ne reçoivent pas toujours à temps les invitations. Le « fil de la Mortagne » annonçant la soirée « rencontre en mortagne » a par exemple été distribué après la date de la manifestation.

Ces difficultés de transmission des informations concernant la communauté de communes sont préjudiciables à son bon fonctionnement et à la participation des volontaires à ses travaux.

François GENAY propose d'envoyer un courrier au maire de Moyen pour lui rappeler le fonctionnement décidé collectivement.

* *
*

Jean-Marie GRAVIER remercie la commune de Gerbéviller pour son accueil.

<p style="text-align: center;">Prochain Bureau : le 19 ou 20 juin 2007 à 18h30 à Gerbéviller Prochain Conseil Communautaire : le 3 juillet 2007 à 20h30 à Xermaménil</p>

A Gerbéviller le 7 mai 2007
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

<p>Destinataires du compte rendu : - membres du Conseil Communautaire</p>
--